



COMMUNIQUE DE PRESSE

OSYS porte les évolutions du premier recours

La dispensation d'antibiotiques à l'officine confortée par l'expérimentation OSYS

Le droit accordé aux pharmaciens expérimentateurs OSYS (Orientation dans le Système de Soins) d'accéder aux protocoles nationaux cystites et odynophagie, hors CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) et MSP (maisons de santé pluri-professionnelles) permet d'ouvrir une nouvelle porte vers l'accès à tous les officinaux. Portée par l'association Pharma Système Qualité (PHSQ), la structure ART 51, la CNAM et soutenue par les URPS Médecins et Pharmaciens de Bretagne, ainsi que le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens, l'expérimentation mise en œuvre par près de 80 officines bretonnes, a démontré tout son intérêt et va désormais se poursuivre dans trois autres régions : Le Centre Val de Loire, l'Occitanie et la Corse.

Paris, le 7 septembre 2023. Pour la présidente de l'association Pharma Système Qualité (PHSQ), Laëtitia Hénin, il est clair que le rôle des officinaux ne saurait se limiter à la dispensation et qu'il est aujourd'hui « indispensable d'apporter un conseil encadré sur des situations cliniques bénignes affectant des patients avant de les orienter, si nécessaire, vers le médecin ou les urgences ». C'est l'esprit même de l'arrêté du 17 août dernier relatif à la « prise en charge par le pharmacien d'officine ou l'infirmier des patients de 6 à 45 ans se présentant pour odynophagie (douleur de gorge ressentie ou augmentée lors de la déglutition) et pollakiurie dans le cadre d'une structure d'exercice coordonné ou d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) »

Avec avis favorable de la HAS, ce texte permet aux expérimentateurs Osys (Orientation dans le Système de Soins), de dispenser sous protocole des antibiotiques, hors exercice coordonné CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) et MSP (maisons de santé pluri-professionnelles) mais sous condition de « travail en équipe » avec les médecins. Impliquant, depuis septembre 2021, cinquante pharmacies bretonnes et depuis juin dernier une trentaine de plus, OSYS entre dans sa deuxième phase. « En moins de deux ans, les pharmaciens d'officine ont su démontrer leur efficacité et leur légitimité dans la prise en charge du premier recours, en coordination avec les médecins », précise Nicolas Fauquet, directeur technique et scientifique de PHSQ.

Six situations de triages prises en charge à l'officine

A condition que cette prise en charge soit accompagnée par un encadrement rigoureux et s'inscrive dans une démarche interprofessionnelle. « Avec OSYS, nous avons démontré l'efficacité d'un protocole qui repose sur l'accueil, le questionnement du patient soutenu par un outil numérique dédié, puis sur sa prise en charge par le pharmacien ou son orientation vers le professionnel de santé de proximité voire les urgences si la gravité de la situation l'impose », explique Martine Costedoat, directrice générale de PHSQ.

L'occasion donc de développer à la fois les coopérations entre professionnels de santé libéraux voire équipes hospitalières d'un même territoire et ainsi d'améliorer la prise en charge du patient. Les expérimentateurs se sont concentrés autour des six demandes dites du premier



COMMUNIQUE DE PRESSE

recours - plaies simples, piqûres de tiques, cystites, brûlures du premier degré, douleurs pharyngées et conjonctivites – car ce sont celles qui ressortaient en tête des triages au cours de la première phase.

Duplication autorisée par ART 51 dans trois nouvelles régions

Et la recette fonctionne puisque, depuis bientôt deux ans, près de 2500 patients ont été pris en charge dans le cadre d'OSYS grâce aux 74 pharmacies bretonnes volontaires. Avec à la clé un désengorgement des urgences et une optimisation du temps médical, puisque, sans OSYS, 702 de ces patients seraient allés voir directement un médecin et quelque 90 seraient allés à l'hôpital.

Trois nouvelles régions – Centre Val de Loire, Occitanie et Corse - vont à leur tour rentrer dans l'expérimentation OSYS à partir d'octobre prochain. Nous sommes en attente de la parution de l'arrêté intégrant le cahier des charges adapté. Ce seront alors près de 200 officines supplémentaires qui expérimenteront OSYS.

OSYS, source d'inspiration pour le Législateur

Enfin, nous nous réjouissons que Madame la Première Ministre ait le souhait d'élargir cette logique de prise en charge en déclarant que « les pharmaciens seront désormais autorisés à prescrire des antibiotiques en cas de cystites ou d'odynophagie ». La caractérisation par la Cour des Comptes d'OSYS en tant « qu'expérimentation particulièrement prometteuse » ainsi que l'avis similaire formulé dans le dernier rapport HCAAM et dans celui d'évaluation intermédiaire commandé par la DREES et la CNAMTS auront sans doute été des éléments hautement facilitateurs de cette décision politique forte.

Reste à connaître les modalités de mise en œuvre et le planning de déploiement, pour qu'il devienne opérationnel dans les meilleurs délais ; les fondamentaux d'OSYS inspireront sans doute les législateurs : accueil et questionnement du patient, réalisation d'un test, traçabilité de la prise en charge puis information des autres professionnels de santé concernés.

Pharma Système Qualité en quelques mots

Créée en 2009, l'association Pharma Système Qualité® (Loi 1901) a pour objectif de diffuser le plus largement possible auprès des pharmacies d'officines engagées les Bonnes pratiques d'organisation et de service aux patients et de les accompagner à une certification ISO 9001-QMS Pharma.

Cette approche collective permet de mutualiser efficacement les coûts, pour favoriser la plus grande accessibilité possible aux pharmacies, qu'elles soient indépendantes ou bien adhérentes d'un groupement et qu'elle que soit leur taille ou leur typologie. Les pharmacies engagées sont ainsi amenées, sur un programme d'accompagnement d'un an environ, à passer en revue leurs pratiques professionnelles et l'ensemble de leur organisation.

Véritable levier pour consolider et améliorer les pratiques de la pharmacie, l'association entend anticiper les évolutions de fond du métier. Dans cette optique, PHSQ anime, avec l'ensemble des parties prenantes engagées*, la mise en œuvre d'une démarche de double certification basée sur le référentiel ISO 9001 (version 2015), norme internationale de référence pour le management de la qualité, et sur le référentiel métier QMS Pharma de bonnes pratiques officinales, d'origine suisse, et adapté à la pratique française.

La démarche de certification ISO9001 – QMS Pharma® rassemble aujourd'hui 2 750 pharmacies indépendantes ou adhérentes de 18 Groupements d'officines partenaires : Alphega, Apsara, Ceido, Coop APM, Giphar, Giropharm, Leadersanté, Le Gall Santé, Magdaleon, Objectif Pharma, Optipharm, Pharmacie Référence Groupe, Pharmactiv, Pharmacorp, Pharmavie, PSD, Réseau Santé, Santalis.